



Abandon de poste durant un inter-contrat

Par **MORIN Fabrice**, le **15/12/2016** à **11:55**

Bonjour,

Je suis actuellement employé dans une SSII. Je serai en inter-contrat à partir de la fin du mois de décembre.

Je voudrais savoir ce que je risque ainsi que mon employeur si je fais un abandon de poste à partir de janvier prochain ?

Mon employeur aura-t-il des charges à payer ?

Cdt

Par **P.M.**, le **15/12/2016** à **12:35**

Bonjour,

Vous risquez déjà que l'employeur ne vous licencie pas car l'abandon de poste est une très mauvaise méthode car il n'a aucune obligation de le faire et si finalement il y procédait, vraisemblablement pour faute grave, il peut prendre tout son temps, résultat, jusque là, sans ressources, vous ne pouvez pas être embauché par une autre entreprise puisque pas libre de tout engagement et pas plus vous inscrire à Pôle Emploi...